



Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 4 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INAUGURATION DU PÔLE D'ARTS VIVANTS DE L'ÉCOLE CHARLES-MALÉGARIE

Le Pôle d'arts vivants, inauguré aujourd'hui 4 mai 2018, est le fruit d'une réflexion concertée menée dans le cadre d'un plan global de restructuration de l'école Charles-Malégarie (réfection de classes, sanitaires, isolation, menuiseries, façades, voirie, cour d'école, jeux extérieurs...) au service du développement d'un projet ambitieux présentant trois enjeux majeurs :

- compléter et diversifier les équipements du quartier pour y introduire encore davantage de mixité sociale ;
- proposer un environnement éducatif de qualité sans cesse améliorée pour les enfants du quartier ;
- promouvoir de nouveaux vecteurs de médiation éducative et culturelle.

Cet espace est composé d'une salle polyvalente sans estrade (100 m²), de vestiaires et d'espaces de stockage.

Travaux et financement

Les travaux ont été dirigés par l'architecte François Hébrard et la Direction du patrimoine immobilier de la Ville de Bayonne.

Le coût global de la seule construction s'élève à 1 383 000€ HT. Le budget total (construction + aménagements scéniques) est de **1 406 400€ HT**.

Le montant global de l'investissement est réparti comme suit :

- École Charles-Malégarie et Pôle d'arts vivants : 1 383 M€ HT
- Équipements techniques du Pôle d'arts vivants : 23 400 € HT
- Co-financeur 1 : ANRU 300 000 €
- Co-financeur 2 : Région 300 000 €
- Co-financeur 3 : Département 180 000 €
- Co-financeur 4 : GIP DSU 7 500 € (équipements scéniques)-
- Ville de Bayonne : 618 900 €

La Direction Enfance Jeunesse Éducation, en lien avec la Direction Culture et Patrimoine de la Ville de Bayonne, s'est chargée de l'équipement technique de la salle. Cet outil dispose désormais de mobiliers (tables, chaises...) et de moyens techniques spécifiques (rideaux de fond de scène et d'avant-scène, projecteurs, vidéo projecteur, régie son et lumière) permettant d'organiser des activités artistiques telles que le chant, la danse, le théâtre... Cet espace peut également être configuré pour des réunions ou des séminaires par exemple.

Une ambition éducative doublée d'une initiative de démocratisation culturelle

La Ville de Bayonne s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse au titre de son action publique en matière éducative : le projet éducatif global (PEG). Véritable projet politique, ce dernier exprime en tout premier lieu une volonté : valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun.

Le Pôle d'arts vivants de l'école Charles-Malégarie s'inscrit pleinement dans cette logique en répondant notamment à l'une des priorités du PEG qui consiste à réunir les conditions de l'ouverture à la culture et aux patrimoines. Ce dispositif s'inscrit aussi dans les objectifs du schéma de développement culturel et patrimonial de la Ville, et notamment du développement d'une médiation culturelle auprès des plus jeunes.

Le pôle d'Arts vivants, un espace partagé

Une **classe à horaires aménagés théâtre** (CHAT) est organisée à l'école Charles-Malégarie depuis plusieurs années. Le Pôle d'Arts Vivants vient consolider le fonctionnement de cette dernière en permettant aux élèves de disposer dorénavant d'un équipement pleinement adapté qui leur sera dédié autant que nécessaire durant le temps scolaire. Ce dispositif est piloté par l'Éducation nationale et financé par la Ville de Bayonne à hauteur de 15 000 € pour l'année 2017/2018. Il concerne une trentaine d'enfants qui bénéficient d'un enseignement artistique renforcé le mardi et le vendredi durant le temps scolaire et le temps périscolaire. Les enseignements sont

donnés par des intervenants qualifiés du conservatoire Maurice-Ravel agréés par l'Éducation nationale.

Ce dispositif permet donc aux élèves motivés de bénéficier d'un apport complémentaire qui les conduit à trouver de nouvelles sources d'épanouissement et de favoriser l'émergence de nouveaux talents.

Une **classe à horaires aménagés musique** (CHAM) est également proposée aux élèves de l'école Maurice-Ohana. Une enveloppe annuelle d'environ 2 500 € permet le financement d'abonnements pour les familles de la CHAT de l'école Charles-Malégarie à des spectacles programmés par la Scène nationale, en lien avec le GIP DSU qui assure de son côté un financement à l'identique.

Cet espace fonctionnera donc, sur **différents temps scolaires, périscolaire, ou extrascolaire**. Le directeur de l'établissement devra être consulté pour toute utilisation hors temps scolaire.

La Ville de Bayonne contribue de manière complémentaire au développement des activités artistiques sur son territoire notamment durant les temps périscolaires dans le cadre des Activités périscolaires municipales (APM). Ces activités sont animées par la compagnie du Théâtre du Versant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

De plus, ce nouvel équipement permettra d'offrir aux différents opérateurs associatifs présents sur le territoire de développer leurs activités et d'apporter une plus value pour les élèves de l'école et les enfants du quartier. Ainsi, l'association Uda Leku qui utilise les locaux scolaires dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement pourrait bénéficier de créneaux d'utilisation durant les temps extra scolaires (mercredi et vacances scolaires).

Enfin, une planification annuelle est également prévue, via des conventions spécifiques, avec des associations culturelles proposant des activités susceptibles de faciliter les conditions de la mixité sociale. Le chant choral a été plus particulièrement identifié.